

GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Jeudi 05 octobre 2017



CONSEIL DEPARTEMENTAL

La Chapelle des Cordeliers

Place Sugny

63 000 Clermont-Ferrand

Les Régionales

de l'Office International de l'Eau

En partenariat avec :



clermont auvergne métropole





Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau

GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

La gestion des réseaux d'eau potable représente un enjeu sanitaire et environnemental ainsi qu'un défi technique pour ceux qui en ont la charge. Le Ministère de l'Écologie a publié le 27 janvier 2012 un décret enjoignant les collectivités territoriales à établir l'inventaire de leurs réseaux d'eau potable et d'assainissement, et au besoin, de mettre sur pied un plan d'actions pour améliorer leur rendement.

L'article 161 de la loi Grenelle 2 prévoit de doubler la redevance "prélèvement" des collectivités n'ayant pas une connaissance suffisante de leur réseau d'eau potable. Ce doublement concernera également les collectivités dont le rendement de réseaux est insuffisant et qui n'ont pas établi un plan d'actions pour l'améliorer. À cet effet, toutes les collectivités devaient avoir réalisé le descriptif détaillé de leurs réseaux d'eau potable avant fin 2013, celui-ci devant être complété pour certaines d'entre elles, par un plan d'actions à élaborer dans les 2 ans.

Pour faire face à ces nouvelles obligations et à la nécessité d'accompagner les collectivités, l'ONEMA a élaboré un certain nombre d'outils dans le cadre de groupes de travail pilotés par l'ASTEE : guide d'aide à l'élaboration du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable, guide pour l'élaboration du plan d'action de réduction des pertes et guide sur les aspects financiers de la gestion patrimoniale.

Il est de plus important de souligner que l'évolution récente du contexte réglementaire, avec l'adoption de la Loi NOTRe, le 07 août dernier, vient également bouleverser la gestion de l'eau et donc la gestion patrimoniale des réseaux. Cette Loi vise à clarifier les compétences des différents échelons territoriaux (régions, départements, intercommunalités, communes). D'ici 2020, la compétence eau devient obligatoire pour les EPCI. Communes et petits syndicats doivent passer la main...

L'OlEau vous propose, à travers cette journée, de vous apporter les éléments de réponses aux légitimes questions que vous vous posez grâce à la présentation des différents guides élaborés et aux retours d'expériences présentés!

Moyens pédagogiques

- Présentations Power Point
- Exposés avec études de cas et retours d'expériences
- Questions / réponses avec les participants
- Progression pédagogique du programme
- Interventions d'experts des domaines concernés
- Remise d'une documentation pédagogique
- Accès à J+3au téléchargement des présentations pendant une période de 3 mois

Objectifs de la Régionale

- Connaître le contexte réglementaire
- Connaître les enjeux techniques et financiers liés au renouvellement des réseaux d'eau potable
- Connaître les outils et les techniques de gestion patrimoniale
- Bénéficier de retours d'expériences

Au programme

- Enjeux de la gestion patrimoniale
- Contexte réglementaire : nouvelles obligations
- Inventaire du patrimoine : guide descriptif détaillé
- Réduction des pertes et critères de renouvellement : guide plan d'actions
- Politique d'investissement et gestion des immobilisations
- Retours d'expériences

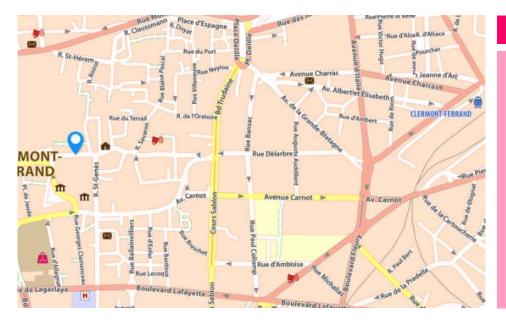
Public

- Responsables de services Eau / Élus
- Ingénieurs / techniciens de collectivité en charge des réseaux d'eau potable
- Exploitants de réseaux AEP et personnel de bureau d'études

Prérequis

Aucun





RENSEIGNEMENTS

Secrétariat

Гél. 05 55 11 47 00 - Fax : 05 55 11 47 01

Email: journees@oieau.fr www.oieau.org/regionales

Se rendre à la Régionale

CONSEIL DEPARTEMENTAL La Chapelle des Cordeliers Place Sugny 63 000 CLERMONT-FERRAND

Café d'accueil Déjeuner inclus le midi sur place

PROGRAMME DU JEUDI 05 OCTOBRE 2017

Accueil des participants Politique d'investissement et gestion des immobilisations Ouverture de la Régionale Financement du renouvellement Didier LAVILLE, Président Exploitation de la régie de l'eau, des réseaux : autofinancement, provisions, Clermont Auvergne Métropole (à confirmer) amortissements Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Conseil Départemental du Puy-De-Dôme Investissement et gestion des immobilisations Jean-Pierre MORVAN, Directeur de la délégation Allier-Loire Maria SALVETTI, IAE de Paris amont de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne 14h25 **Questions / Réponses** Contexte réglementaire et présentation des guides descriptifs détaillés : les nouveautés ! 14h30 Gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable Enjeux techniques et économiques à Clermont-Auvergne-Métropole Présentation du contexte réglementaire Présentation du contexte Impacts de la Loi NOTRe Actions engagées pour la gestion Descriptif détaillé des ouvrages patrimoniale - Résultats obtenus De la connaissance à la gestion patrimoniale Perspectives Vers une gestion patrimoniale poussée Muriel BURGUIERE, Clermont-Auvergne-Métropole Jean-Luc CELERIER, Office International de l'Eau 14h50 Connaissance patrimoniale des réseaux d'eau Mise en place d'un Web-SIG au Conseil potable sur le territoire de Loches Développement Départemental de Loir-et-Cher Présentation du contexte Présentation du contexte et de la démarche Réflexions et actions engagées Présentation de la mise en place du Web-SIG Difficultés rencontrées et résultats obtenus Résultats et perspectives Gestion patrimoniale dans le cadre du transfert Jacques LAUNAY, Conseil Départemental Loir-et-Cher de compétence Christophe LEFERT. Observatoire de l'économie et des Antoine COLINEAU, Loches Sud Touraine territoires 15h20 **Questions / Réponses** Questions / Réponses Réduction des pertes en eau dans les réseaux Réduction des pertes : retour d'expérience d'eau potable : le plan d'actions ! Présentation du contexte Enjeux de la réduction des pertes Actions mises en place : compteurs de Construire un plan d'action : contexte, sectorisation et pré-localisation diagnostic et hiérarchie des actions Résultats obtenus Place de la gestion patrimoniale dans la lutte contre les pertes Pascal PETIT/Jean-Philippe NOAILLY, Roannaise de l'Eau Eddy RENAUD, IRSTEA Réduction des pertes en milieu rural Critères de renouvellement Présentation de la démarche engagée à Objectifs de renouvellement Loches Sud Touraine : compteurs de Prévision des défaillances : logiciel « CASSES » sectorisation Des casses à leurs conséquences : approches Antoine COLINEAU: Loches Sud Touraine multicritères Construction d'une stratégie à longs termes 16h00 Stratégie de renouvellement de réseau Eddy RENAUD, IRSTEA Présentation du contexte Critères de renouvellement des réseaux Questions / Réponses Difficultés rencontrées et résultats obtenus Alexis PERONNET, Ville de Commentry 12h10 Gestion patrimoniale sur le bassin de l'AELB Etat des lieux et démarches menées 16h20 **Questions / Réponses** Mise en œuvre du doublement de la redevance Aides financières Clôture de la journée Emmanuel PICHON, Agence de l'Eau Loire Bretagne Jean-Luc CELERIER, Office International de l'Eau Questions / Réponses 12h45 Déjeuner

Renseignements sur toutes les Régionales : www.oieau.org/regionales

Réf.: JC001 17A

BULLETIN D'INSCRIPTION

Les Régionales de l'Office International de l'Eau

A retourner par fax: 05 55 11 47 01 ou email: inscription @oieau.fr

GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Jeudi 05 octobre 2017 – La Chapelle des Cordeliers CLERMONT-FERRAND

Tarif: 195€ HT / participant

	(Accueil café et déjeuner inclus)
PARTICIPANT	
Nom :	Prénom :
Poste occupé :	Date de naissance :
Tél.:	
	(en indiquant mon email, j'accepte son utilisation par l'OlEau pour l'envoi de documents)
SOCIETE	Cadre réservé à l'OlEau
Nom :	N° référence client :
Code postal :	
Tél.:	
Email:	(· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
SIRET:	Code Naf :
Responsable formation Nom:	Prénom :
Tél.:	
	(en indiquant mon email, j'accepte son utilisation par l'OlEau pour l'envoi de documents)
Personne en charge du dossier Nom :	Prénom :
Tél.:	
101	(en indiquant mon email, j'accepte son utilisation par l'OlEau pour l'envoi de documents)
ADRESSE DE FACTURATION (si différente de la	société à laquelle doit être envoyée la convocation)
Pour tout paiement par un tiers : si votre dossier de prise en charge ne nous au 1er jour de la formation, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la f	
Nom :	
Adresse:	
Code postal :	. Ville :
Tél. :	. Fax :
Email:	(en indiquant mon email, j'accepte son utilisation par l'OlEau pour l'envoi de documents)
SIRET:	
INSCRIPTION DANS UN CADRE AUTRE QU	UE LE PLAN DE FORMATION (CPF, DIF) :
Précisez :	
Indiquez la répartition des heures de formation :	qu'organisme de formation sous le n°74870006087 SIRET : 314 901 729 00033 – N° TVA : Fr 833 1490 17 29
Sur le temps de travail :	
Hors du temps de travail :heuresSur le plan de formation :heures	parvenir convention et convocation 15 jours avant le début de la journée ANNULATIONS : En cas d'annulation moins de 15 jours avant le début de la
INSCRIPTION DANS LE CADRE DU C.I.C.E	iournée les frais engagés pour la réalisation de la journée avant de du la
Indiquez le nombre d'heures : heures	et de remplacement devront être formulées par écrit (courrier ou télécopie).
Fait àLe	
Cachet et signature (prénom,	nom et qualité du signataire)
Cachet et signature (prenont,	nom or quanto au signaturo,

